

# Instructeur des autorisations du droit des sols

Non-certifiante

Formation continue.

Réf. : 2203242F — Mise à jour : 14 novembre 2025

Organisme responsable : JBLT - Pôle Formation Continue et Apprentissage

## Contenu

### Objectifs

La formation i-ADS est la première formation en Bretagne, pensée par des spécialistes de l'urbanisme en poste dans les collectivités, ayant pour objectif de préparer spécifiquement au métier d'instructeur des autorisations du droit des sols. Dès l'issue de la formation, les stagiaires disposent des connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour exercer le métier d'instructeur ou agent d'accueil en urbanisme.

### Programme

La formation i-ADS se déroule sur une période de 6 mois, composée de 532 heures de stages pratiques obligatoires (immersion en collectivité et intégration d'un centre instructeur) et de 266 heures d'action de formation au centre de formation (examen compris)

Cette partie théorique se décline en 2 blocs :

- 1. Accueil, information et orientation des pétitionnaires
- 2. Instruction administrative et technique des autorisations d'urbanisme

La partie théorique est assurée par des instructeurs du droit des sols en fonction et des professionnels de l'urbanisme, à l'appui de cas pratiques.

## Certifications préparées et métiers visés

|                                       |                        |
|---------------------------------------|------------------------|
| Niveau d'entrée                       | Niveau de sortie       |
| Niveau Bac général, pro ou techno, BP | Sans niveau spécifique |

## Dates et lieux de formation

| N° session | Modalité   | Lieu     | Du         | Au         |
|------------|------------|----------|------------|------------|
| 2127413    | Présentiel | FOUGERES | 11/01/2026 | 25/06/2026 |

Source : GREF Bretagne #2203242F